
Présidence : Autriche

993^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 17 novembre 2021 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 10 h 10
Reprise : 10 h 20
Clôture : 11 h 50

2. Président : M. R. Lassmann

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/418/21 OSCE+), Slovénie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/419/21), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/415/21 OSCE+), Royaume-Uni (FSC.DEL/417/21 OSCE+), Canada, Fédération de Russie (annexe 1)
- b) *Situation dans le Caucase du Sud* : Arménie (annexe 2), Azerbaïdjan (annexe 3), Slovénie-Union européenne, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Canada, Turquie

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Exercice militaire « Cerces 2021 » en cours du 15 au 26 novembre 2021* : France
- b) *Reprise des activités de vérification en novembre 2021* : Portugal

- c) *Réunion informelle sur la mise en œuvre des projets d'assistance dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC) ainsi que des stocks de munitions conventionnelles (SMC) dans l'espace de l'OSCE, prévue au Monténégro et par visioconférence le 9 décembre 2021 : Monténégro*
- d) *Vingtième séance plénière de la Commission du Document de clôture des négociations au titre de l'Article V de l'Annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, tenue le 2 novembre 2021 : Slovénie (annexe 4), Turquie*

4. Prochaine séance :

Mercredi 24 novembre 2021, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence

993^e séance plénière

Journal n° 999 du FCS, point 1 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Malheureusement, le constat que l'on peut dresser du conflit armé entre le régime de Kiev et la population du Donbass est celui d'une dégradation constante de la situation. Or celle-ci, dont les autorités ukrainiennes sont exclusivement responsables, est exploitée par les « suzerains » occidentaux du Gouvernement ukrainien pour exercer des pressions sur la Fédération de Russie. Sont donc invoqués des arguments absurdes au sujet d'une « menace russe », imaginaire, à la souveraineté de l'Ukraine.

L'exercice non planifié lancé en mer Noire il y a quelques jours par les États-Unis d'Amérique et leurs alliés de l'OTAN en est une nouvelle confirmation. Des forces navales et des avions stratégiques ont été déployés pour participer aux manœuvres. Lors de la précédente réunion du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), nous avons déjà souligné que de telles initiatives équivalaient tout simplement à une « reconnaissance par le feu ». Nous ne sommes plus surpris par les explications partisans données par les pays occidentaux à cette démonstration de force, à savoir que la Russie se préparerait à une invasion de l'Ukraine. Tout commentaire à ce sujet serait superflu.

Les représentants russes ont souligné à maintes reprises et à divers niveaux que la politique consistant à « contenir » notre pays est irréflective. De fait, elle ne repose sur aucune base logique et ne fera que conduire à une nouvelle dégradation de la situation. C'est précisément pour cette raison que nous proposons de mettre l'accent sur la tenue de réunions régulières entre experts militaires pour discuter des moyens de désamorcer les tensions.

Monsieur le Président,

La situation dans le Donbass continue d'être une source de grave préoccupation. Ce n'est pas pour rien que nous avons parlé de l'exercice militaire en mer Noire. À notre avis, cet exercice est directement lié à la montée des tensions qui peut être observée dans la zone du conflit militaire interne ukrainien. Il semblerait que le gouvernement ukrainien envisage sérieusement la possibilité de résoudre le conflit dans le Donbass par la force. Nous mettons une fois de plus en garde nos partenaires occidentaux et les autorités de Kiev contre de telles mesures imprudentes, qui pourraient bien entraîner un effondrement de l'État ukrainien, dont

la stabilité est déjà précaire. Je suis sûr que personne ne souhaite voir une telle tournure des événements.

Pour l'heure, le régime de Kiev, qui bénéficie du soutien inconditionnel de ses conseillers transocéaniques, n'hésite pas à aggraver la situation, notamment en utilisant des armes très récentes (y compris un drone de combat Bayraktar), dont l'utilisation est interdite par les accords de Minsk.

À en juger par le rapport de la Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine daté du 14 novembre, le personnel de la Mission a de nouveau essuyé des tirs dans un territoire contrôlé par les forces armées ukrainiennes (en particulier le village de Novozvanivka) lors d'un incident au cours duquel un drone a été utilisé. Il est significatif que nos collègues occidentaux au FCS continuent en toute hypocrisie de ne mentionner que les obstacles à la circulation des patrouilles de la MSO qui surviennent du côté des milices. Nous soulignons une fois de plus qu'il est absolument inacceptable de mettre en danger la vie des observateurs.

La Fédération de Russie continue d'estimer que la mise en œuvre de l'Ensemble de mesures de Minsk du 12 février 2015 est le seul moyen de sortir de l'impasse. Soyons clairs, toute tentative d'exiger de la Russie qu'elle « mette en œuvre » les accords de Minsk ne fait que détourner l'attention du problème principal, à savoir le non-respect par l'Ukraine des dispositions de ces accords. La Fédération de Russie n'a jamais été partie au conflit, un point qui est explicitement indiqué dans les accords susmentionnés et qui a été réaffirmé le 13 novembre par le Président russe, M. Vladimir Poutine. L'obligation de la Russie, en sa qualité de médiatrice aux côtés de l'OSCE, de l'Allemagne et de la France, est de faciliter un règlement pacifique par tous les moyens possibles, et je peux vous assurer que nous déployons de grands efforts dans ce domaine. Nous appelons une nouvelle fois nos partenaires occidentaux à user de leur influence sur le pouvoir ukrainien afin de créer les conditions favorables à la bonne mise en œuvre des accords de Minsk.

Monsieur le Président,

Permettez-moi également de commenter brièvement deux événements tout à fait importants dans le contexte de la crise interne ukrainienne.

Premièrement, nous savons qu'une réunion de la Commission de partenariat stratégique États-Unis-Ukraine s'est tenue le 10 novembre à Washington. Nous avons pris note de ce que le Secrétaire d'État américain, M. Antony Blinken, a déclaré à la suite des pourparlers, à savoir qu'il n'existait qu'une solution diplomatique au conflit interne ukrainien. Il est significatif que M. Blinken ait annoncé en même temps que 400 millions de dollars des États-Unis avaient été alloués aux autorités ukrainiennes pour les dépenses militaires. Une assistance pratique au gouvernement ukrainien sous forme de fournitures de matériel militaire n'a pas tardé non plus à arriver. En effet, l'ambassade américaine à Kiev a fait savoir qu'environ 80 tonnes de munitions avaient été remises à l'Ukraine le 14 novembre.

Deuxièmement, il n'y a pas si longtemps, le Gouvernement ukrainien a soumis à l'examen de la Verkhovna Rada (Parlement ukrainien) un projet de loi sur les principes de la politique de l'État pendant la période de transition. À cet égard, je voudrais citer le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Sergueï Lavrov, qui a fait observer que

le projet de loi n'avait rien à voir avec un règlement pacifique de la situation et qu'il ne ferait qu'aggraver la situation et impliquerait effectivement le retrait de l'Ukraine des accords de Minsk, avec lesquels le document en question était en totale contradiction. Je tiens à exprimer l'espoir que la raison prévaudra néanmoins à Kiev.

Monsieur le Président,

Je voudrais également commenter les « préoccupations » de nos partenaires occidentaux concernant leurs accusations de « guerre hybride » menée dans le cadre de l'exercice d'avions stratégiques effectué par la Russie avec nos collègues biélorusses. Des cris hystériques laissent entendre que cette activité serait liée à la crise qui a récemment éclaté à la frontière biélorusse-polonaise.

Or il s'agit d'un exercice « programmé », j'insiste sur ce mot, mené conformément aux accords bilatéraux et à toutes les exigences juridiques internationales. Il n'est dirigé contre aucun pays tiers. Le Président Poutine a déjà déclaré que nous avions unilatéralement suspendu ces exercices dans les années 1990 et au début des années 2000. La Russie a été contrainte de revenir à cette pratique du fait des activités militaires provocatrices des États-Unis et de l'OTAN menées sur le « flanc oriental » et parce qu'il s'est avéré que ni les uns ni les autres n'avaient l'intention de nous rendre la pareille.

Pour préserver ses intérêts nationaux et sa sécurité, la Russie continuera à mener de tels exercices, tant sur son territoire qu'avec nos amis biélorusses, que cela plaise ou non à nos collègues occidentaux.

Quant à la crise elle-même à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne, je serai bref. La Russie n'y est pour rien. Cela étant, notre pays est prêt à contribuer à la résolution de ce problème le plus rapidement possible.

Monsieur le Président,

Pour conclure, je tiens à souligner une fois de plus que les États participants de l'OSCE qui fournissent une assistance militaro-technique sous quelque forme que ce soit au Gouvernement ukrainien partagent avec l'armée ukrainienne la responsabilité des pertes subies par la population civile et de l'aggravation de la situation dans le Donbass. Il est temps que les conseillers occidentaux du Gouvernement ukrainien cessent de soutenir ses tentatives visant à faire du conflit un conflit externe plutôt qu'interne, pour mieux continuer à camoufler son implication dans le travail de sappe des efforts de paix dans le Donbass. En sa qualité de comédienne du processus de paix, la Russie souligne que toute nouvelle prolongation de la violence armée dans l'est de l'Ukraine est inacceptable.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que le texte de cette déclaration soit annexé au journal de la séance du FCS d'aujourd'hui.

993^e séance plénière

Journal n° 999 du FCS, point 1 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Monsieur le Président,

Je tiens à informer le Forum de la toute dernière attaque armée lancée par l'Azerbaïdjan contre l'Arménie, qui est un acte d'agression.

Hier, le 16 novembre, les forces armées azerbaïdjanaises, appuyées par l'artillerie et des véhicules blindés, ont lancé une attaque de grande envergure en direction de l'est de la frontière arménienne et se sont infiltrées dans le territoire souverain de la République d'Arménie, causant des pertes en vies humaines. Selon certaines informations, l'attaque a fait des victimes du côté arménien et un certain nombre de militaires arméniens ont été pris en otage par les troupes azerbaïdjanaises.

Cet acte s'inscrit dans la suite logique de la politique d'occupation rampante des territoires arméniens par l'Azerbaïdjan, qui a débuté le 12 mai 2021 avec l'infiltration des forces armées azerbaïdjanaises dans les régions arméniennes de Syunik et Gegharkunik. Il convient de mentionner que les forces armées azerbaïdjanaises ont lancé leur attaque à partir des territoires qui étaient sous leur contrôle à la suite de l'application par l'Arménie de la déclaration trilatérale de cessez-le-feu. Entre-temps, pour tenter de dissimuler son agression contre l'Arménie et son incursion en territoire arménien et pour tromper la communauté internationale, l'Azerbaïdjan continue d'utiliser la tactique consistant à réutiliser et à reproduire d'anciennes contre-accusations contre l'Arménie. La responsabilité de l'Azerbaïdjan dans l'attaque lancée hier contre le territoire souverain de l'Arménie est confirmée par ses provocations constantes tout au long de la période d'après-guerre, les discours remplis de haine anti-arménienne de ses dirigeants militaro-politiques, les revendications territoriales et les menaces de recours à la force.

Monsieur le Président,

Au cours de l'année écoulée, l'Azerbaïdjan a délibérément et systématiquement violé le cessez-le-feu et les dispositions de la déclaration trilatérale du 9 novembre, en commettant, entre autres, des actes provocateurs le long de la ligne de contact avec l'Artsakh et de la frontière d'État entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, qui ont fait des victimes civiles et militaires et provoqué une escalade des tensions. Le 15 octobre, lors d'un acte resté impuni, un agriculteur a été tué par des tirs isolés en présence de soldats des forces russes de maintien de

la paix. Le 8 novembre, la partie azerbaïdjanaise a commis une nouvelle provocation à l'encontre de civils qui effectuaient des travaux de réparation sur la conduite d'eau près de la route Stepanakert-Shushi, non loin d'un poste de contrôle des forces d'interposition russes. Il convient de souligner que la partie azerbaïdjanaise avait été dûment informée à l'avance des travaux de réparation prévus, mais que cela n'a pas empêché un officier azerbaïdjanais de tirer sur des travailleurs civils à bout portant. Cet acte criminel cynique a causé la mort d'un civil, Martik Yeremyan, 22 ans, et a blessé gravement trois autres personnes.

Monsieur le Président,

L'attaque d'hier et la violation flagrante et continue de l'intégrité territoriale de l'Arménie par l'Azerbaïdjan sont des conséquences directes de la guerre d'agression menée par l'Azerbaïdjan et ses alliés contre la population de l'Artsakh. L'absence de réponse ferme et décisive à l'emploi de la force par l'Azerbaïdjan comme moyen de « résoudre » le conflit, ainsi qu'aux violations massives et graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises par ce pays, a enhardi les dirigeants autoritaires de Bakou et les a encouragés à intensifier leur politique hostile et leur attitude agressive à l'égard de la République d'Arménie, notamment en tentant de s'emparer du territoire arménien, de menacer la population locale et de la priver de ses moyens de subsistance, ce qui les a forcés à fuir leur terre natale.

L'Azerbaïdjan doit cesser son comportement agressif et clairement provocateur et retirer immédiatement ses troupes du territoire souverain de l'Arménie. Nous demandons à la Présidente en exercice, aux pays coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE et aux États participants de l'OSCE de procéder à une évaluation claire et ciblée de ces actes commis par la partie azerbaïdjanaise, qui portent atteinte à la paix et à la sécurité régionales, et de prendre des mesures efficaces visant à les prévenir et à assurer le retrait inconditionnel et complet des troupes azerbaïdjanaises du territoire arménien.

Je vous remercie. Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



993^e séance plénière

Journal n° 999 du FCS, point 1 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE

Monsieur le Président,

Nous souhaitons exercer notre droit de réponse à la délégation de l'Arménie.

Avant d'entrer dans les détails des tensions récentes causées par les provocations à grande échelle de l'Arménie à la frontière entre nos deux pays, nous souhaitons rappeler que la position constante de l'Azerbaïdjan dans la période postérieure au conflit est fondée sur le principe d'une consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région.

La déclaration trilatérale du 10 novembre 2020 signée par l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Fédération de Russie a mis fin au conflit armé entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et a défini les paramètres convenus pour l'instauration d'une paix durable dans la région. Nous pensons qu'en dépit des nombreux méfaits commis par l'Arménie sur la scène internationale et des conséquences dévastatrices de la guerre et de l'occupation des territoires azerbaïdjanais, qui durent depuis près de trois décennies, les réalités de la période d'après-conflit offrent une occasion unique et des perspectives réelles d'instaurer la paix, de consolider la stabilité, de rétablir la coexistence pacifique, de faire progresser le programme de réconciliation et d'investir dans le développement et la coopération économiques. L'Azerbaïdjan a exprimé à plusieurs reprises sa volonté de réconciliation et de normalisation de ses relations avec l'Arménie en se fondant sur la reconnaissance mutuelle et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque pays à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris par la signature d'un traité de paix fondé sur ces principes.

L'Arménie n'a malheureusement pas encore réagi positivement à notre proposition constructive. Au contraire, elle tente de relancer des discours et pratiques conflictuels obsolètes qui n'ont plus de pertinence et sont éloignés des nouvelles réalités du terrain. L'Arménie fait preuve d'une attitude très revancharde dans la période d'après-conflit, qui s'exprime par toutes sortes de provocations visant à compromettre les perspectives d'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans la région.

Au cours des dernières semaines, nous avons assisté à une série de provocations arméniennes. Ainsi, la semaine dernière, l'ancien ministre arménien de la défense, M. Archak Karapetyan, s'est rendu illégalement sur le territoire de l'Azerbaïdjan, où le contingent russe de maintien de la paix est temporairement déployé, a tenu des réunions avec

des formations arméniennes illégales et a vérifié leur « préparation au combat ». La visite illégale d'un officier arménien sur le territoire souverain de l'Azerbaïdjan à la veille de l'anniversaire de la déclaration trilatérale est une provocation de grande ampleur et un coup sérieux porté aux efforts d'instauration de la paix. Le Ministère de la défense de l'Azerbaïdjan a adressé un avertissement aux dirigeants militaro-politiques de l'Arménie au sujet de ces visites illégales.

En outre, la semaine dernière, une soixantaine de militaires des forces armées arméniennes ont tenté d'avancer vers les positions des forces armées azerbaïdjanaises dans le district de Lachine. Grâce à la médiation de la Russie, l'Azerbaïdjan a fait preuve de bonne volonté et a permis aux militaires arméniens encerclés de réintégrer leurs postes antérieurs.

Le 13 novembre, un citoyen arménien, circulant sur l'autoroute Khankendi-Lachine près de la ville de Shusha en Azerbaïdjan, a lancé une grenade en direction des militaires azerbaïdjanais et des forces de maintien de la paix russes qui y étaient stationnés. À la suite de cette attaque, trois militaires azerbaïdjanais ont été blessés à des degrés divers. L'auteur de cette attaque a été capturé par les forces d'interposition russes.

Le 16 novembre, les forces armées arméniennes, qui avaient accumulé des forces supplémentaires dans les régions de Basarkechar et de Garakilsa et utilisé des mortiers de différents calibres et des pièces d'artillerie, ont lancé une offensive soudaine et attaqué les positions des forces armées azerbaïdjanaises en direction de la frontière d'État dans les districts de Lachine et de Kalbajar situés en Azerbaïdjan. À la suite de cette attaque, sept militaires azerbaïdjanais ont été tués et dix ont été blessés. En réponse à cette provocation, des unités azerbaïdjanaises ont pris des contre-mesures pour stopper l'offensive des forces armées arméniennes. Grâce à ces mesures décisives, les militaires arméniens qui attaquaient ont été désarmés et détenus, et des armes de différents calibres et des munitions ont été saisies. Ainsi, cette aventure militaire de l'Arménie s'est transformée en un nouvel échec.

Nous soulignons qu'en répondant aux provocations massives de l'Arménie à la frontière d'État, les militaires azerbaïdjanais se sont acquittés de leurs devoirs sur le territoire souverain de l'Azerbaïdjan. Nous avons indiqué à plusieurs reprises que les forces armées azerbaïdjanaises prendront des mesures appropriées et résolues pour repousser ces provocations de l'Arménie et protéger la souveraineté et l'intégrité territoriale de leur pays.

Nous rappelons que l'Azerbaïdjan a précédemment proposé à l'Arménie de lancer le processus de délimitation et de démarcation de l'ensemble de la frontière d'État et a soutenu la proposition de créer une commission interétatique à cette fin. Les récentes tensions à la frontière d'État causées par l'aventurisme militaire irresponsable de l'Arménie démontrent une fois de plus que ce pays ne s'intéresse ni à la consolidation de la paix et de la stabilité dans la région, ni à la délimitation et à la démarcation de la frontière d'État et qu'il tente plutôt de résoudre la question par le recours à la force.

Les récentes provocations et déclarations publiques arméniennes indiquent que, apparemment, l'Arménie préfère détourner la question à des fins politiques étriquées et attiser des attitudes revancharde nationalistes, ce que les événements récents ont clairement montré. Il s'agit d'un exercice dangereux dont les conséquences sont imprévisibles, qui ne contribue nullement à la consolidation de la paix et dont la responsabilité principale incombe directement aux dirigeants politico-militaires arméniens.

Les récentes provocations de l'Arménie montrent qu'il est urgent et nécessaire que ce pays mette en œuvre les déclarations trilatérales. L'Arménie doit, en particulier, se conformer pleinement à l'article 4 de la déclaration, qui exige qu'elle retire ses forces armées des territoires de l'Azerbaïdjan parallèlement au déploiement temporaire du contingent de maintien de la paix de la Fédération de Russie.

Il est très inquiétant que l'Arménie n'ait pas tiré les leçons du passé récent et de sa défaite sur le champ de bataille l'année dernière, et qu'elle ait à nouveau choisi la voie de la confrontation avec la partie azerbaïdjanaise, refusant ainsi d'accepter les nouvelles réalités du terrain. Nous réaffirmons qu'il est essentiel que l'Arménie évalue objectivement ces nouvelles réalités sans faire d'erreurs de calcul ou nourrir de fausses espérances qui pourraient mettre en péril la paix fragile instaurée dans la région par la signature des déclarations trilatérales. Elle devrait plutôt répondre à l'offre constructive de l'Azerbaïdjan et saisir l'occasion historique de normaliser ses relations avec les pays voisins, ce qui ouvrira d'immenses possibilités à ce pays et à l'ensemble de la région. À cette fin, nous soulignons le rôle important que pourrait jouer la communauté internationale, notamment l'OSCE et ses États participants, en envoyant à l'Arménie les bons messages, à savoir qu'il n'y a pas d'alternative à la paix avec ses voisins et qu'elle devrait consacrer ses ressources à la mise en œuvre de bonne foi des déclarations trilatérales en vue de consolider la paix et la stabilité dans la région.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour. Merci, Monsieur le Président.



993^e séance plénière

Journal n° 999 du FCS, point 2 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SLOVÈNE

Monsieur le Président,

La déclaration suivante sera prononcée au nom de mon pays.

Chers collègues,

Conformément au paragraphe 19 du Document de clôture des négociations au titre de l'article V de l'annexe 1-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, également connu sous le nom d'Accord de Dayton, nous souhaitons informer le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) que la 20^e réunion de la Commission des États participants au Document de clôture a eu lieu il y a deux semaines, le 2 novembre, cette fois sous la présidence de la Slovénie.

Comme vous le savez, la Commission se réunit normalement une fois par an.

Cette année marque également le 25^e anniversaire de la signature de l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional, qui fait partie de la dimension militaire de l'Accord de Dayton.

Lors de la réunion, les États participants ont présenté leurs activités en 2021 et ont souligné l'importance du respect de l'Accord et de la mise en œuvre intégrale des engagements.

Beaucoup se sont félicités de la reprise des activités de vérification.

Le journal de la réunion sera disponible sur DelWeb dans quelques jours.

En conclusion, nous tenons à informer le FCS que la présidence de la Commission a été confiée à la Turquie.

Nous souhaitons à nos collègues turcs beaucoup de succès.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour. Je vous remercie.